

La pêche côtière et les problèmes rencontrés par les pêcheurs côtiers

2004/2264(INI) - 19/04/2006

La commission a adopté le rapport d'initiative de Seán Ó NEACHTAIN (UEN, IRL) sur la pêche côtière et les problèmes rencontrés par les pêcheurs côtiers. Le rapport met en exergue l'importance vitale de la pêche côtière non seulement pour les économies locales, mais aussi pour le maintien du tissu social des communautés côtières et la préservation des traditions et pratiques culturelles. Il ajoute que la pêche côtière «peut et doit jouer» un rôle constructif dans la protection et la préservation de l'environnement marin littoral.

La commission appelle à l'établissement de critères minimaux en vue de l'adoption d'une définition commune au niveau européen de la pêche côtière, en tenant compte d'aspects tels que la longueur du navire, la zone d'activité, la durée maximale d'opération, le fait que les navires rentrent au port tous les jours pour vendre le produit de leur pêche, etc. La Commission est invitée à proposer des manières d'harmoniser les données sur la pêche côtière dans l'UE afin d'en établir une définition commune.

Parmi les autres recommandations, le rapport appelle la Commission à financer la modernisation des bateaux de pêche côtière, à formuler des programmes d'éducation et de formation spécifiques, «pour encourager l'entrée de jeunes professionnels dans le secteur» et à garantir que toute norme adoptée en matière de pêche côtière veille à la nécessité d'instaurer et de maintenir une «culture de la sécurité». Il souhaite également une plus grande reconnaissance du rôle des femmes dans la pêche côtière et la garantie de leurs droits économiques et sociaux. Enfin, la commission estime qu'il est essentiel, pour les pêcheurs locaux et les populations tributaires du secteur, de participer davantage à la transformation et à la commercialisation afin d'améliorer leurs revenus et leur niveau de vie et réitère la position traditionnelle du Parlement que la Commission doit consulter le secteur et veiller à sa participation active «au niveau politique pertinent, au processus décisionnel», les conseils consultatifs régionaux jouant un rôle vital dans ce contexte.